



Arles, jeudi 4 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02624

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Modalités d'exploitation (du franchissement de l'écluse d'Arles)

**Les présentes modalités seront prolongées
par arrêté préfectoral**

Modification des conditions de navigation (par dérogation à l'article 27 et à l'annexe 8 du RPP en vigueur sur le Canal d'Arles à Bouc) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 09/05/2023 à 09:00 au 07/06/2023 à 17:00 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi**
 - o **Canal d'Arles à Fos ou Arles à Bouc**
entre les pk 0.280 (Amont écluse d'Arles) et pk 0.470 (Aval écluse d'Arles) -
Toute la largeur de la voie

Commentaire :

L'écluse d'Arles réouvrira le 9 mai 2023.

L'écluse est joignable du lundi au vendredi : 8h00/12h00 et 13h30/16h30 au 04.90.45.15.41

Les conditions d'exploitation sont les suivantes:

- Les éclusages seront assurés tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sur demande au moins 7 jours à l'avance
- Les éclusages seront réalisés uniquement si la cote aval de l'écluse est supérieure à 0.36 m NGF et si la hauteur de chute n'excède pas 70 cm environ
- Le franchissement de l'écluse n'est autorisé que pour les usagers possédant une convention d'occupation temporaire du domaine concédé dans le canal d'Arles à Bouc
- Respect des consignes du personnel habilité aux abords du sas pendant les éclusages et moyen de communication par téléphone obligatoire
- Port du gilet de flottaison obligatoire pour toutes les personnes sur le bateau, aucun éclusage ne sera réalisé si cette condition n'est pas respectée
- un seul bateau par éclusage autorisé

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

08/06/2023

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Par délégation



Joseph VIOLLIN